



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

#### PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	RAIMBAUD Nelly	HUGRON Dominique	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémie ; BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à LE BOULER Cédric)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAMON Sylvain

#### **I – ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

---

- Adoption du compte-rendu de la réunion 11 septembre 2025
- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de l'eau potable
- Fixation de la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
- Participation au financement du déficit du restaurant scolaire de Nozay
- Questions diverses
  - Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
  - Bilan de l'étude énergétique de l'école Jean-Monnet
  - Travaux d'effacement de réseaux
  - Rapport d'activités de l'Office Intercommunal des Sports

#### **II – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRÉCEDENTE**

---

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **III – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

---

Monsieur le Maire expose au Conseil que la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement organise dans une perspective de transparence, l'information détaillée des élus et des consommateurs sur l'organisation, le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2024 établi par Atlantic'eau.

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de cette communication, étant précisé que ledit rapport sera mis à la disposition du Public, en Mairie, aux heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

Les élus notent que la commune a connu une hausse de 11 abonnés entre 2023 et 2024.

#### **IV – FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026**

---

Compte-tenu des excédents du budget assainissement, les élus décident de maintenir les tarifs en vigueur.

## **V – REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

---

Dans le cadre de la réforme des agences de l'eau, la commune devrait être redevable en 2026 d'une redevance pour la performance du système d'assainissement d'environ 8 500 €.

Les élus ont la possibilité de répercuter tout ou partie de cette redevance sur les factures des usagers.

Les élus, estimant que la mauvaise performance du réseau est notamment due à la réalisation tardive de travaux d'amélioration du réseau, décident de ne pas répercuter cette redevance sur les usagers en 2026.

## **VI – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DEFICIT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE NOZAY**

---

Un enfant de la commune est scolarisé en classe spécialisée (ULIS) à l'école de la Pierre Bleue à Nozay.

Cet enfant bénéficie du service municipal de restauration de la commune de Nozay.

Par courrier en date du 29 septembre 2025, la mairie de Nozay sollicite la commune d'Issé pour participer au déficit financier de son restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Le montant de participation souhaité correspond au nombre de repas pris par l'enfant multiplié par le déficit par repas (2,82 €).

Le montant global sollicité par la commune de Nozay s'élève à 360,96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer à l'équilibre financier du restaurant scolaire de la commune de Nozay à hauteur de 360,96 € au titre de l'année 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

---

### **1. Décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal**

*Droit de préemption*

Adresse terrain	Superficie	Décision de préemption
8 Rue de la Touche	1 309 m <sup>2</sup>	Non

*Devis signés (> 1 000 €)*

Objet	Fournisseur	Montant TTC
Bulletin municipal	Imprimerie Castel	2 316,60 €
Dépistage du RADON	ADX	1 656 €
Analyse de la qualité de l'air intérieur	ADX	1 584 €
Fourniture de PATA	Sauvager TP	15 840,00 €
Fourniture supplémentaire de PATA	Sauvager TP	10 560,00 €

### **2. Vente parcelle rue du Bas Montjouan**

M. le Maire informe le Conseil que la commune va être redevable auprès du notaire de 700 € pour la matérialisation de la servitude d'eaux usées dans l'acte.

### **3. Bilan de l'étude énergétique de l'école Jean-Monnet**

M. le Maire rappelle que la commune a commandité une étude énergétique de l'école auprès de TE44.

Cette étude, réalisée par le bureau d'études Akajoule, propose 11 actions et différents scenarii à plus ou moins long terme et plus ou moins performants tant en matière économique qu'environnementale.

Après s'être fait présenter les résultats et scenarii proposés, les élus retiennent le scenario n°1 qui consiste principalement en un changement à court terme de la chaudière actuelle par une nouvelle chaudière gaz.

Les autres actions proposées seront étudiées ultérieurement.

### **4. Travaux d'effacement de réseaux**

Les élus avaient sollicité TE44 pour obtenir une étude financière d'effacement des réseaux, rue Cité Synthex et rue du Don en complément de la rue de la Coutrie qui avait déjà été validée.

Au vu des montants proposés pour ces 2 rues, les élus ne donneront pas suite à ces propositions complémentaires.

### **5. Rapport d'activités de l'Office Intercommunal des Sports**

Béatrice PIERRISNARD Présente le rapport au Conseil Municipal.

**Levée de séance à 22 h 22**

### **SIGNATURES**

**Le Maire  
Jean-Marc LALLOUÉ**

**Le secrétaire de séance  
Sylvain HAMON**